

LES GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE

Une certaine idée de la citoyenneté

Patrick Gohet, qui était délégué interministériel aux personnes handicapées quand la loi du 11 février 2005 a été adoptée à l'unanimité, n'a eu de cesse de rappeler "ses nombreux aspects fraternels". La reconnaissance des groupes d'entraide mutuelle (Gem), en contribuant à redonner aux personnes handicapées toute leur place dans la cité, en est un symbole fort. Sept ans après l'apparition des premiers Gem, la CNSA vient de publier un premier bilan de leur fonctionnement⁽¹⁾. L'occasion de revenir sur les raisons qui militent pour leur développement.



A lors que le cabaret d'une ville de province meurt à petit feu, quelques habitants se mettent en tête de le sauver en organisant une soirée spéciale gratuite pour tenter de faire revenir les clients. Cette histoire, c'est celle du court-métrage, "Le K-barré des espoirs"⁽²⁾, que viennent de réaliser les membres, handicapés psychiques, de l'association Gem "Le fil d'Ariane" de Lunéville en Meurthe-et-Moselle (photo). Et des idées originales comme celle-ci, ils n'en manquent pas : ils ont ainsi organisé un voyage humanitaire au Maroc grâce à deux années d'efforts pour collecter les fonds ; ils vont régulièrement dans des maisons de retraite passer du temps avec les personnes âgées ; ils ont même constitué un Gem itinérant pour aller à la rencontre de

personnes handicapées psychiques isolées dans des zones rurales. Sans oublier les activités du quotidien plus "terre à terre" comme des ateliers d'écriture, de jeux vidéo ou de cuisine.

Objectifs : confiance et lien social

Voilà un très rapide aperçu de ce que sont les Gem, ces associations d'usagers, dont l'objectif est de favoriser des temps d'échanges, d'activités et de rencontres susceptibles de créer du lien et de l'entraide entre les adhérents, afin de briser l'isolement dans lequel leur handicap les a enfermés. Une caractéristique des personnes souffrant de handicap psychique, pour lesquelles les Gem se sont développés exclusivement au départ, mais aussi des traumatisés crâniens et des

personnes cérébro-lésées, notamment suite à un AVC, pour qui des Gem spécifiques se développent depuis 2011. En effet, "ces personnes, du fait de lésions neurologiques, peuvent devenir totalement incapables de prendre des initiatives, ce qui les isole. Or sans stimulation cognitive régulière, leur état de santé se dégrade", explique Émeric Guillermou, président de l'Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés (UNAFTC), pour qui "les Gem ont un rôle de prévention non seulement en termes de socialisation, mais aussi de santé". Mais, qu'on se le dise, ce ne sont pas des structures médico-sociales ; il n'y a ni psychiatre, ni thérapeute d'aucune sorte. Juste des animateurs, deux la plupart du temps, qui sont "des →

→ facilitateurs” selon les mots de Marie-Claude Barroche, présidente de la Fédération nationale des associations gestionnaires pour l’accompagnement des personnes handicapées psychiques (Agapsy).

À ceux qui n’y verraient que des dispositifs occupationnels, Émeric Guillermou répond qu’ils “favorisent réellement la réinsertion sociale et la participation citoyenne des individus exclus de la société. Ces personnes qui pensaient ne plus pouvoir apporter de l’aide, découvrent qu’elles peuvent devenir soignantes”. Et Marie-Claude Barroche d’illustrer : “Une formidable entraide se construit : par exemple, lorsqu’un des membres du groupe rechute et se trouve hospitalisé, les autres vont le voir, l’appellent. Et puis, dans les Gem, ce sont bien les usagers qui deviennent acteurs de leurs projets, ce sont eux qui décident, qui prennent l’initiative d’aller chercher l’aide dont ils ont besoin pour réussir”. Des responsabilités qui leur permettent de reprendre confiance en eux, et au-delà de reprendre pied dans la cité, car ils s’ouvrent aux habitants et aux partenaires du territoire, comme a pu le constater la CNSA dans son bilan précité : près d’un Gem sur deux a un partenariat avec sa commune ou avec des acteurs de l’insertion ; et les trois quarts avec le milieu associatif.

Une souplesse à préserver

Tout ceci n’est possible que parce que “l’on a laissé dès le départ suffisamment de souplesse et de liberté aux

CHIFFRES-CLÉS

► 373 Gem, dont 40 dédiés aux traumatisés crâniens et cérébro-lésés, couvrent l’ensemble des 22 régions et les Dom.

► 68 usagers en moyenne par Gem ; une fréquentation en hausse de 13 % entre 2009 et 2011.

► Entre 70 000 et 75 000 euros de budget annuel.

► 27 millions d’euros financés par les ARS leur ont été dédiés en 2011.

Source : CNSA, Bilan d’activité 2011 des Gem

Gem pour favoriser la créativité”, souligne Marie-Claude Barroche, dont l’association Espoir 54 parraine trois Gem, au sein desquels “les usagers peuvent se retrouver tous les jours de la semaine, y compris le week-end, le soir. Ils ont les clés du local. Un véhicule est à leur disposition...”. D’ailleurs, pour Émeric Guillermou, “cette part de liberté est indispensable pour permettre aux usagers d’affirmer leur citoyenneté. Or elle n’est possible que si l’on accepte le concept de risque, à condition de prévoir des garde-fous”. Les deux présidents insistent sur cette question, parce qu’ils savent que dans le secteur social on a toujours tendance à enfermer les initiatives dans un cadre trop strict. C’est pourquoi, “nos associations veillent à ce que les usagers décident de leur propre chef de ce qu’ils

jugent bon pour eux-mêmes”, précise la présidente de l’Agapsy.

Pour autant, le rôle du parrain prévu depuis 2011 – souvent une association d’usagers, de familles ou une association gestionnaire d’établissements et services médico-sociaux – est primordial. Non seulement la convention de parrainage conditionne le financement du Gem par l’État, mais elle garantit aussi un soutien au Gem “pour les embauches et l’établissement des fiches de paie, pour tenir une comptabilité, produire à l’ARS des bilans et comptes de résultat, souscrire les assurances... mais aussi pour apaiser les conflits internes qui peuvent exister”, expose Marie-Claude Barroche. Et Émeric Guillermou d’insister : “C’est au parrain d’assumer ces responsabilités, mais sans être trop intrusif, car les usagers doivent garder leur autonomie pour mener à bien leurs projets”. Fédérations de Gem et agences régionales de santé souhaitent d’ailleurs que son rôle soit précisé. Des exigences indispensables pour que les Gem conservent leur raison d’être et se développent, pour peu que les financements soient aussi au rendez-vous. Et pour cela, ils doivent réussir à convaincre les financeurs que ce qu’ils apportent “évite des situations beaucoup plus coûteuses à la société”, conclut le président de l’UNAFTC.

⁽¹⁾ Disponible sur www.cnsa.fr

⁽²⁾ Visible sur Dailymotion en tapant le nom du court-métrage, ou disponible en DVD auprès de l’association : 03 55 06 40 48.

Extrait du **Le journal de l’Action sociale**
de novembre 2012
en collaboration avec la CNSA



CONTACTS

Agapsy : 03 83 98 57 61
UNAFTC : 01 53 80 66 03